

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

numéro MLDC 211118 125
---------------------------

portant sur

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DE LA PLACE MONTALANGUE A LODÈVE

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

**CONSIDÉRANT** les travaux de rénovation de voirie et d'éclairage public à effectuer sur la place Montalanguie à Lodève,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'améliorer les conditions de vie des riverains,

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De solliciter une subvention d'un montant de vingt quatre mille cinq cent vingt cinq euros (24 525 €), auprès du Conseil départemental de l'Hérault pour un montant de dépenses de quatre vingt et un mille sept cent cinquante euros Hors Taxes (81 750 € HT),

**ARTICLE 2 :** Cette dépense serait imputée sur le budget principal, chapitre 13, article 1313,

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et sera transmise au service du contrôle de légalité.

Fait à Lodève, le dix huit novembre deux mille vingt et un,

Le Maire,  
Gaelle LEVEQUE

